



Le réseau de la reconversion
du personnel de la Défense

Une association centenaire au service des
militaires en activité et en retraite

S'entraider, c'est continuer à servir !

ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

L'ASSOCIATION IMPLIC'ACTION

ET

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS
DE CARRIERE EN RETRAITE (ANOCR)**

DOSSIER SPECIAL “ RECONVERSION DES MILITAIRES ”

Chaque année, plusieurs milliers de militairesⁱ, de carrière ou sous contrat, quittent le service actif, soit dans le cadre normal des départs liés aux contraintes statutaires des armées (limite d'âge, fin de contrat...), soit au titre des mesures de réductions d'effectifs qui découlent de la mise en œuvre des restructurations des armées (modernisation de l'action publique - MAP).

Ces hommes et ces femmes motivés, formés tant sur le plan humain que technique et prêts à s'investir dans une seconde carrière, doivent être soutenus et guidés dans cette transition professionnelle, tant par l'institution militaire qui déploie, au travers de Défense Mobilitéⁱⁱ, les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile, que par leurs camarades ayant déjà franchi ce cap, qu'ils soient reconvertis dans le secteur public ou privé ou en retraite, installés sur leur lieu de repli et intégrés dans leur nouvel environnement.

Dès 2009, les restructurations en cours, le fait que l'essentiel des emplois proposés dans le cadre d'une reconversion étaient déjà des emplois dits “cachés”, le rôle de plus en plus important joué par les réseaux sociaux, avaient amené un groupe d'anciens militaires reconvertis dans le civil à constituer une association pour venir en aide à leurs jeunes camarades, dans un esprit de solidarité désintéressée. L'association-réseau Implic'Action était née.

Aujourd'hui, c'est dans ce même contexte, parfois déstabilisant, souvent contraint, toujours complexe à appréhender que plusieurs associations d'officiersⁱⁱⁱ ont décidé de croiser leurs actions et leurs réseaux respectifs pour appuyer leurs adhérents dans leur démarche de reconversion, au travers d'une plateforme interarmées de coordination et d'échanges appelée CAP 2C. Ces mêmes associations avaient d'ailleurs formalisé cette coopération en signant, au premier trimestre 2014, une convention commune “GCO – CAP 2C (groupe carrière officiers – Cap 2^{ème} carrière), pour initier et expérimenter le projet CAP 2C

Fort de notre vocation sociale, de valeurs communes partagées avec toutes ces associations et de nos organisations complémentaires, le président de l'ANOCR, le vice-amiral Michel OLHAGARAY, a voulu que l'ANOCR participe au

projet CAP 2C, en s'associant aux quatre autres grandes associations nationales, tout en développant un partenariat spécifique avec l'association-réseau Implic'Action. L'objectif est de mieux accompagner tous les candidats au départ, quelque soit leur statut ou leur grade, dans leur projet de reconversion et leur faciliter leur retour à l'emploi et/ou l'installation dans leur région de repli, en complément des actions réalisées par “Défense Mobilité”, l'agence de reconversion de la Défense et les autres organismes ou associations spécialisées.

Ainsi, il a été décidé de créer, au sein du conseil d'administration, une équipe “reconversion”, sous la tutelle du général (2S) Didier SIMON, chargée de mettre sur pied une mission d'appui à la reconversion et de coordonner l'ensemble des actions de notre association dans cette délicate mission.

SOMMAIRE

L'appui reconversion des officiers

MARA 2015 : la Mission d'Appui à la Reconversion de l'ANOCR

Objectifs, principes et plan d'action

MARA 2015 : comment ça marche ?

Premier partenariat entre l'ANOCR et IMPLIC'ACTION

Interview du président d'IMPLIC'ACTION

Un partenariat rationnel et évolutif

CAP 2C, une initiative originale et plus que jamais d'actualité...

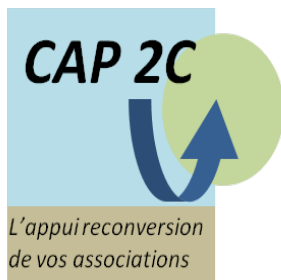
ⁱ 20392 départs de militaires (hors Gendarmerie) - (Bilan social 2013 Défense / DRH/MD).

ⁱⁱ 13941 nouveaux candidats à Défense Mobilité pour 17938 prestations accordées dont 3676 congés de reconversion (Bilan social 2013 Défense / DRH/MD).

ⁱⁱⁱ La SAINT CYRIENNE, l'EPAULETTE, l'AEA, l'AEN et l'ANOCR.

L'appui reconversion des associations d'officiers / La plateforme Cap 2C

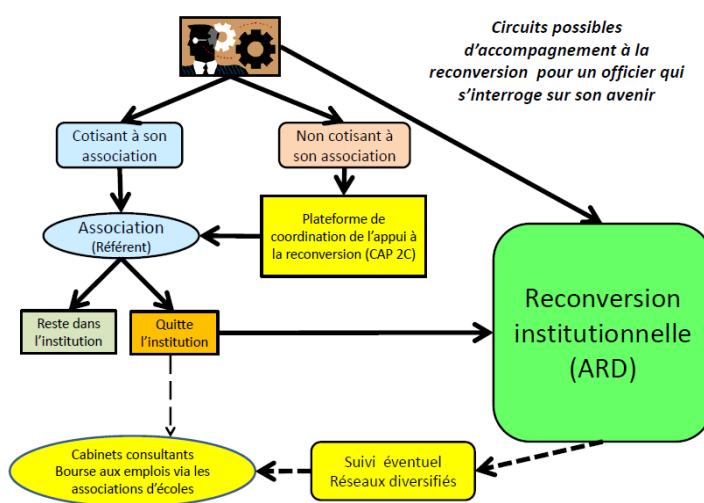
11



Se reconvertir aujourd'hui, dans ce contexte de morosité économique et sociale et de pression liée, entre autres, aux déflations supplémentaires d'effectifs, n'est pas chose aisée pour les militaires entrant dans cette délicate phase de leur vie. De fait, parce qu'ils sont particulièrement ciblés dans le nouveau train des départs, tout officier, quels que soient son grade et son origine, ne doit pas être laissé sans accompagnement et doit pouvoir se tourner, en cas d'interrogation sur une éventuelle reconversion ou même après s'être reconverti, vers l'institution ou vers ses associations d'armée ou d'école¹...

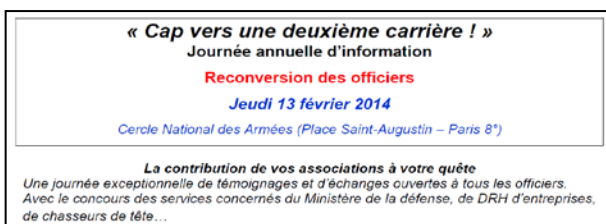
Ainsi, à l'initiative de plusieurs grandes associations d'officiers, une plateforme d'accueil interarmées, baptisée Cap 2^{ème} Carrière (Cap2C), a été créée, en totale synergie interarmées, afin de faciliter les premières démarches de reconversion et aider les candidats au départ dans leurs prises de contact initiales, institutionnelles et associatives, en complément de la reconversion institutionnelle, menée dans le cadre des directives des DHR d'armées.

Cette plateforme d'appui à la reconversion des officiers part d'une initiative lancée ces dernières années par plusieurs associations au travers d'une journée d'information globale pour leurs adhérents. Dans le contexte actuel, impacté par les mesures de réductions supplémentaires d'effectif, il était impensable de laisser des camarades sur le bord de ce chemin difficile et anxiogène. Aussi, Cap 2C devait prendre un nouvel élan, en combinant toutes les synergies, en s'appuyant notamment sur les outils et réseaux de l'ancienne association d'aide à la reconversion, l'ARCO, et en complémentarité avec les partenaires institutionnels. Depuis, ces grandes associations, dont l'ANOCR, ont signé une convention pour permettre une meilleure coordination et mutualisation des efforts au profit de leurs adhérents. L'Epaulette, qui assure la présidence tournante de CAP 2C, pilote l'expérimentation de la plateforme afin d'en étudier le dimensionnement, les modes d'action préférentiels et d'évaluer les données d'environnement pour mieux la développer...



La création de ce groupe informel² doit permettre :

- aux associations, de mieux se coordonner dans le périmètre de la reconversion des officiers et, ainsi, de créer une synergie lisible dans ce domaine important et sensible,
- de dynamiser le rôle des associations dans l'accompagnement humain des officiers, mais aussi de conserver une partie du savoir-faire de l'ARCO,
- d'utiliser comme point de départ le groupe existant, Cap 2ème Carrière, chargé d'organiser la " journée annuelle d'information sur la reconversion des officiers". La prochaine journée devrait avoir lieu le jeudi 12 février 2015.



11A l'occasion de cette journée, vous pourrez vous informer sur la reconversion, ses modalités et ses arcanes, profiter de témoignages de reconvertis et commencer à vous ouvrir au marché du travail ou vous sensibiliser aux codes de l'entreprise. (secteurs public et privé, non marchand et associations, création d'entreprises, industries de défense...).

¹ La Saint Cyrienne, L'Epaulette, l'AEA, l'AEN et l'ANOCR

² Cap 2C n'a pas de statut juridique propre et n'est pas une association, mais une plateforme d'échanges...

Les associations d'officiers à l'initiative du projet GCO – Cap 2C

11 Les actions de reconversion des associations s'appuient sur des bénévoles expérimentés. Cette entraide constitue, compte-tenu de l'environnement actuel, une priorité. Elle revêt cinq aspects :

- L'information dispensée en amont de la démarche; journée d'information CAP2C, organisée avec la participation des institutionnels de la Défense.
- L'écoute et l'accompagnement personnalisé des officiers qui le désirent.
- L'accès aux réseaux propres à chaque association, constitués par les adhérents exerçant une activité professionnelle en entreprise. L'utilisation de ces réseaux constitue une de voies à utiliser pour décrocher un emploi.
- La diffusion des offres d'emploi.
- Si nécessaire, la mise en relation avec des partenaires sélectionnés (conseil, formation, aides diverses...).



Les objectifs de la plateforme GCO-CAP 2C

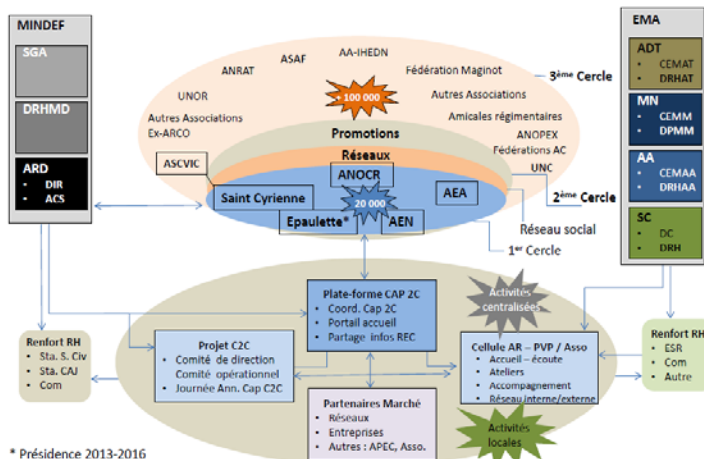
La convention récemment signée a permis la création de la plateforme informelle GCO-CAP 2C, qui doit permettre une meilleure coordination et la mutualisation des efforts des associations au profit de leurs adhérents ou non.

Les objectifs de la plateforme " CAP vers une seconde carrière " :

- Orientation vers son association naturelle et/ou Défense Mobilité des candidats qui s'adressent directement à GCO-CAP2C.
- Mise en commun des bonnes pratiques de chaque association.
- Meilleure efficacité dans la réaction aux offres d'emploi, grâce à la synergie des nos réseaux d'associations.
- Assurance qu'aucun officier ne reste en chemin, sans être pris en charge.
- Promotion auprès des employeurs des valeurs foncières des officiers, de tous grades, de toutes origines et de tous profils d'expérience

Cartographie du réseau CAP 2^{ème} Carrière

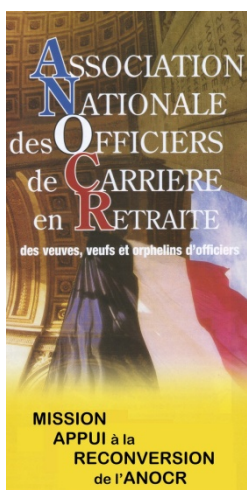
L'appui reconversion de vos associations



11

Actuellement, la plateforme Cap 2C poursuit sa montée en puissance, sous la présidence et l'appui éclairé de l'association l'Epaulette (présidence tournante). Une équipe d'animation a été mise en place au siège de l'Epaulette et un site Internet a été ouvert pour commencer les missions d'information et de coordination entre les associations et Défense Mobilité... A terme, d'autres associations et partenaires devraient participer au projet commun, rejoindre la plateforme et optimiser ainsi l'action commune.

La Mission d'Appui à la Reconversion de l'ANOCR – MARA 2015



Comme annoncé dans le discours d'ouverture du président national lors de l'assemblée générale d'avril 2014, l'ANOCR veut se montrer entreprenante et impliquée sur le front de la reconversion de nos camarades d'active. Dans ce cadre, l'association participe au projet CAP 2C (2^{ème} carrière), en s'associant à plusieurs autres grandes associations d'officiers, la Saint Cyrienne, l'Epaulette, l'AEN, l'AEA. Tout récemment, elle signe un accord de partenariat avec l'association Implic'Action pour croiser, sur le terrain, actions et réseaux respectifs pour appuyer au mieux les adhérents dans leur démarche de reconversion, tant sur le plan de la transition professionnelle que celui de l'installation sur un bassin de vie. Enfin, dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement de notre conseil d'administration, l'amiral OLHAGARAY décide la mise en place, au sein de la commission « vie des groupements », d'une cellule dédiée à la reconversion, chargée d'étudier la montée en puissance d'un service d'aide à la reconversion et de coordonner l'ensemble des actions de notre association dans cette délicate mission...

C'est ainsi qu'est né le projet MARA, mission d'appui à la reconversion de l'ANOCR. Ce projet s'inscrit bien évidemment dans la continuité de l'objectif social de l'ANOCR (*solidarité et entraide*). Il n'est d'ailleurs pas inutile de se remémorer le but de notre association : « reconnue d'utilité publique par décret du 9 juillet 1993, l'association a pour but de développer des liens de **solidarité** et des relations amicales entre ses membres, de défendre et d'améliorer la condition morale et matérielle de ses membres par toutes actions souhaitables et enfin de contribuer au développement de l'esprit de défense de la Nation ». C'est dans le même esprit que d'autres actions de partenariats, tel ceux conclus avec Terre Fraternité ou avec les cellules d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT) et de la Marine (CABAM), nous permettent d'assumer aussi un **rôle social** vers nos camarades d'active.

MARA 2015 : les principes

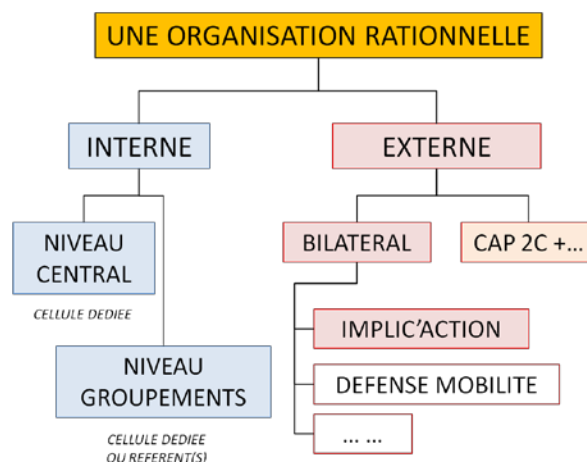
Initiative d'opportunité, MARA se décline dans un cadre global, privilégiant l'action commune (*plateforme interarmées CAP 2C, association-réseau Implic'Action, agence Défense Mobilité...*) pour mieux répondre aux interrogations légitimes de nos camarades d'officiers au regard de leur devenir dans notre institution et de la pression liée aux nouvelles contraintes d'effectifs. Réaliste aussi car il s'appuie sur un des atouts majeurs de l'ANOCR, son organisation maillée et structurée à deux niveaux (national et régional), le projet MARA laisse, tant dans son organisation que son mode de fonctionnement, une grande liberté d'action aux groupements, voire aux adhérents, pour tenir compte des spécificités et des capacités de chacun.

Parce que tout le monde ne s'improvise pas spécialiste de la reconversion ou des techniques de recherche d'emploi, MARA propose une aide à la reconversion adaptée aux capacités et aux ressources des groupements et de leurs bassins respectifs, individuelle ou collective en fonction des besoins et des expertises recensées, s'appuyant sur des méthodes simples et graduées, mêlant des échanges numériques interactifs (plateforme d'échanges MARA) et des actions de terrain... le cas échéant.

MARA 2015 : une organisation rationnelle

L'organisation choisie pour le projet est duale et à deux niveaux : une chaîne **interne**, s'appuyant à la fois sur l'échelon central (et sa cellule dédiée à l'animation de MARA), et sur notre réseau national des groupements, et une chaîne **externe**, calquée sur l'organisation et le mode de fonctionnement de nos partenaires...

Au niveau local, il est demandé à chaque groupement de mettre en place au moins un référent reconversion, chargé d'animer et de participer au réseau, soit une cellule dédiée en fonction des capacités et/ou des besoins particuliers.



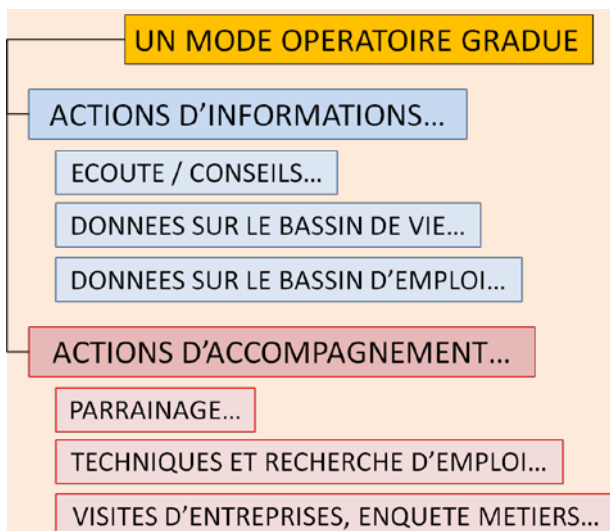
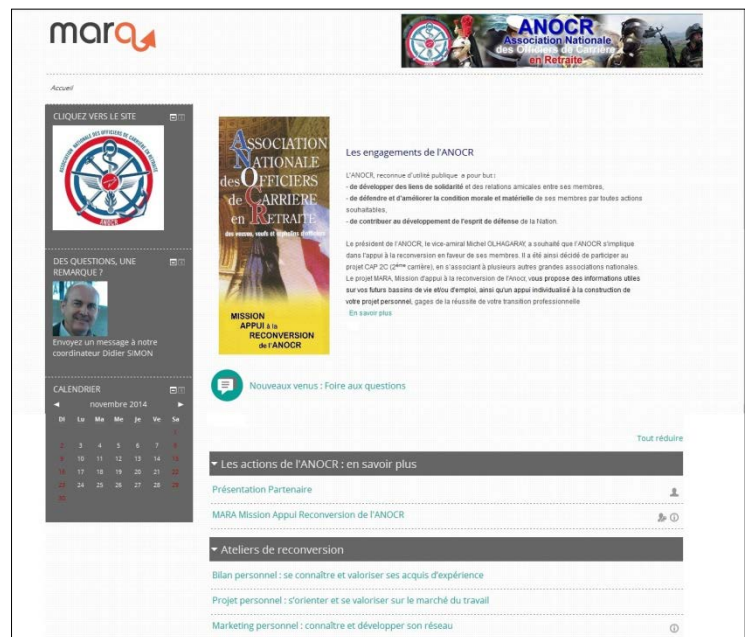
MARA 2015 : le plan d'action

La mise en service opérationnelle de la mission reconversion se fera en deux phases à trois temps :

- une phase de **montée en puissance**, qui devrait nous permettre de tester et d'adapter un premier dispositif mis en place à fin d'expérimentation. Les retours d'expérience des présidents de groupement et des « référents reconversion » seront déterminants pour l'évaluation du dispositif et les futures décisions.
- une phase d'**exploitation** (post AG 2015) avec un développement des actions et notamment des partenariats avec des groupes d'employeurs, des branches professionnelles, en bref, tous les organismes susceptibles de nous appuyer dans notre démarche sociale...

Après avoir fait à plusieurs reprises des séances d'informations et de sensibilisation aux problèmes de la reconversion et sur l'intérêt pour notre association de participer à ces actions d'appui à la transition professionnelle de nos camarades d'active, le projet MARA a été présenté lors du dernier conseil d'administration de l'ANOCR le 14 octobre 2014, et notamment la plateforme d'échanges numériques qui devrait constituer l'ossature du réseau national MARA (<http://mara.mesepi.fr>).

Cet outil interactif d'information et d'échanges, s'appuyant sur un logiciel collaboratif OPEN SOURCE appelé MOODLE (plateforme d'apprentissage en ligne), devrait être mis en ligne début janvier 2015 dans sa forme nationale et devrait être mis en place dans plusieurs groupements à titre expérimental. Les référents concernés par les essais seront formés à la gestion de la plateforme et pourront ainsi intégrer des données locales dans cette plateforme commune et commencer à la personnaliser.



Parallèlement, tous les groupements commenceront à **collecter les données** de leurs secteurs géographiques, bassin de vie (*points de contact des organismes sociaux, bailleurs, points d'entrée institutionnels, associatifs ou privés...*) et bassin d'emploi (*contacts employeurs et autres organismes paritaires, financiers, offres d'emplois...*), chaque fois que possible. Il leur faudra aussi **recenser les adhérents** susceptibles d'apporter leur expertise ou leur présence et, à partir de là, étudier les **modes d'action de terrain** pour aider nos camarades d'active dans leur projet de reconversion, en direct ou sous couvert de nos partenariats (Implic'Action, Cap 2C, Défense Mobilité...). L'ensemble de toutes ces actions est détaillée dans la note générale d'organisation "MARA" adressée aux groupements en décembre.

CONCLUSION « MARA 2015 »

- UN **PROJET SOCIAL**, REALISTE ET A MOINDRE COÛT (HUMAIN/FINANCIER)
- EN **ADEQUATION** AVEC LES CAPACITES & RESSOURCES DES GROUPEMENTS
- QUI S'INCRIT DANS UNE **ACTION GLOBALE** (CAP 2C & AUTRES PARTENAIRES...)
- QUI EST **MODERNE, ADAPTABLE & EVOLUTIF**



Un accord de partenariat ANOCR – Implic'Action rationnel et évolutif



Le 13 novembre 2014, au siège social de l'ANOCR, le général (2S) Jean-Paul MICHEL, président national de l'association-réseau Implic'Action et le vice-amiral (2S) Michel OLHAGARAY, président national de l'ANOCR, signaient la convention de partenariat entre les deux associations.

Fortes de leur vocation sociale et de valeurs communes, de leurs organisations complémentaires, de leurs vocations interarmées et interservices, ces deux associations ont voulu mettre leurs forces en commun et croiser leurs actions et réseaux respectifs pour mieux appuyer leurs adhérents dans leur démarche de reconversion, tant sur le plan de la transition professionnelle que celui de l'installation sur un bassin de vie.



Définissant les modalités de collaboration entre les deux associations, ce partenariat se développera au profit de plusieurs publics cibles :

Définissant les modalités de collaboration entre les deux associations, ce partenariat se développera au profit de plusieurs publics cibles :

- les officiers de carrière en activité ou ayant quitté l'institution, qui souhaitent se reconvertir et/ou s'installer dans un lieu de repli préférentiel ;
- mais aussi, les officiers sous contrat arrivant en fin de contrat et qui rentrent dans leur circuit de reconversion ;
- enfin, le personnel non officier du ministère de la Défense inscrit dans un parcours de transition professionnelle vers le secteur privé et qui nécessiterait des actions de parrainage ou d'accompagnement.

L'accord est établi à l'échelon national et décliné de façon opérationnelle aux niveaux régional et/ou local, sous couvert d'une charte¹ locale élaborée entre les délégations Implic'Action et les groupements de l'ANOCR, en tenant compte des situations locales spécifiques. Ces chartes seront soumises à l'approbation préalable du niveau central des deux associations.

Par ailleurs, Implic'Action et l'ANOCR s'engagent, chacune de leur côté, à communiquer en interne et auprès de leurs adhérents concernés sur l'existence du présent accord, de manière à en faciliter l'information et susciter des volontariats pour des actions ponctuelles ou dans la durée (parrainage).

Les deux associations ont désigné chacune un interlocuteur au niveau central, avec autant de relais que nécessaire dans les régions pour assurer le suivi et la mise en œuvre du présent accord.

Ainsi, pour assurer le pilotage et le suivi du présent accord, les deux associations ont désigné leur correspondant national :

- pour l'ANOCR, Didier SIMON (*par ailleurs délégué 49 et membre du CA d'Implic'Action*), référent national chargé de la reconversion ;
- pour Implic'Action, Thierry LEFEBVRE (*également adhérent de l'ANOCR 34*), vice-président en charge de la communication.

Au niveau régional, chaque association désignera des correspondants régionaux pour assurer la coordination et l'animation des deux structures une fois que les partenariats locaux auront été activés.

1 De forme libre, cette charte locale présentera, au minimum, un ou des objectifs généraux, des principes d'action et des engagements réciproques.

Concernant notre association, cette représentation locale pourra être assurée par le « référent reconversion² » de son groupement.

Selon les termes de l'accord, chaque association a accepté des engagements réciproques :

L'association IMPLIC'ACTION s'est engagée :

- à faire bénéficier l'ANOCR de sa dynamique-réseau et à apporter sa connaissance des réseaux sociaux professionnels et de leurs arcanes (*faciliter l'accès à l'information et l'intégration aux groupes d'échanges...*) ;
- à mener, au niveau national ou régional, des actions conjointes avec l'ANOCR et ses groupements départementaux (conférences, journées thématiques, forums emploi Défense Mobilité ou autres, « infos cadres », réunions diverses d'information ou d'échanges...);
- à informer son propre réseau des actions menées par l'ANOCR, notamment dans le domaine social et le volet condition militaire, ainsi que des partenariats existants ;
- à participer aux activités de cohésion et d'engagement social menées par l'ANOCR et son réseau au moins une fois par an.

En contrepartie, l'ANOCR s'engage :

- à mettre à disposition ses connaissances sur les bassins de vie (points de contact des organismes sociaux, bailleurs et autres points d'entrée institutionnels, associatifs ou privés...);
- à mettre en commun les informations sur les bassins d'emploi issues des réseaux relationnels spécifiques de l'ANOCR et de ses groupements (contacts avec employeurs et autres organismes paritaires ou financiers, offres d'emplois, réseau politique local...);
- à participer, chaque fois que possible et en fonction des expertises détenues par ses membres, à des actions de parrainage et/ou d'accompagnement (témoignages, enquête métiers, aide à l'élaboration du projet professionnel, CV, lettre de motivation...);
- à informer régulièrement son propre réseau des actions menées par Implic'Action en appui de la démarche de reconversion du personnel de la Défense.

Enfin, il est prévu un comité de pilotage, composé de correspondants désignés et de leurs suppléants (membres de droit) et d'autres représentants de l'ANOCR et de l'association Implic'Action (*en fonction des besoins*) qui se réunira au moins une fois tous les trois mois, pour faire un point de situation de l'exécution du présent accord, organiser de manière conjointe le règlement de toute difficulté ou dysfonctionnement apparu dans le cadre de sa mise en œuvre, et analyser les perspectives éventuelles d'évolution.

Le présent accord est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature, avec des modalités de révision et de résiliation. Ainsi, trois mois avant la reconduction prévue à la date anniversaire de la présente convention, le comité de pilotage adressera aux CA respectifs un premier bilan de la mise en œuvre du partenariat, prenant appui sur les retours d'expérience des groupements et délégations concernées.

Devant l'urgence de la situation et les déflations supplémentaires programmées, il nous appartient désormais de faire vivre cet accord dans toute son acception. Une note d'organisation qui sera adressée aux présidents de groupement dans le cadre de la mission MARA, liste les tâches à accomplir par les groupements. Fort de cette complémentarité avec Implic'Action, mais aussi des autres initiatives comme la plateforme CAP 2C, nous pourrions ainsi appuyer au mieux de nos possibilités locales nos camarades dans leur retour à la vie civile, l'installation sur leur futur lieu de repli et, pour ceux qui le souhaiteront, leur recherche d'emploi et l'intégration dans le milieu professionnel civil...



² Référent qui sera mis en place dans le cadre de la mission d'appui à la reconversion de l'ANOCR.

IMPLIC'ACTION, UNE " ASSOCIATION RESEAU COMMUNAUTAIRE DEFENSE " !

Entretien avec le général (2S) Jean-Paul MICHEL, président national de l'association-réseau Implic'Action.

Mon général, merci de répondre à quelques unes de nos questions sur votre association. Pourriez-vous d'abord nous présenter Implic'Action ?

11 Chers membres de l'ANOCR, je suis honoré de m'adresser à vous pour vous présenter l'association IMPLIC'ACTION. En fait, c'est une communauté associative regroupant le personnel servant ou ayant servi au sein de l'institution, qui, par solidarité, accepte d'échanger des informations liées au marché de l'emploi dans le civil et d'accompagner la mutation professionnelle.

C'est une structure récente issue directement des réseaux sociaux. Je me rappelle avoir croisé un des premiers membres fondateurs dans les années 90 qui avait pris conscience de l'intérêt de ces nouveaux outils informatiques. A l'époque, beaucoup comme moi le considérait un peu comme un marginal. Mais, après avoir testé la pertinence et l'efficacité des réseaux sociaux dans l'accompagnement à la reconversion, il a été décidé de créer officiellement l'association il y a 5 ans (lancement officiel le 08 octobre 2009).

Qui en sont les membres ?

Sachez d'abord que cette association se veut ouverte à toutes les catégories et tous les statuts possibles des personnels de la Défense des trois armées, de la Gendarmerie et des Services, d'active, de réserve ou simplement retraités, personnels civils inclus.

Quels sont les acteurs ? Nous considérons qu'il existe deux types de membres:

- Les **implic'acteurs**, ceux qui abordent la phase de reconversion et qui ont besoin d'être accompagnés pour devenir les **acteurs** de leur propre reconversion,
- Les **implic'actifs**, ceux qui ont franchi le cap et qui, **actifs** sont en mesure d'aider les autres à réussir à leur tour leur retour à la vie civile

Pourquoi est-il important d'utiliser le réseau ?

Il faut savoir que les emplois civils de deuxième partie de carrière, pour des personnes dont l'âge moyen fluctue entre 30 et 60 ans sont quasiment tous " cachés ". C'est donc le **réseau** qui permet de connaître ces emplois cachés, et ainsi permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir postuler tout en étant recommandé et conseillé.



L'importance du réseau pour faciliter sa reconversion

- 70% des emplois => marché caché
- Les emplois cachés sont diffusés par le réseau
- Existence de réseaux sociaux professionnels (Linked'In, Viadéo, Open BC...)
- Etre **CONSOMM'ACTEUR RESEAU**

PRESENTATION ASSOCIATION IMPLIC'ACTION

En s'appuyant sur les réseaux sociaux (principalement LinkedIn et Viadéo), le personnel de la défense qui veut se reconvertir dans le civil entre en contact avec les ex-personnels de la défense qui, déjà reconvertis, savent comment s'y prendre et acceptent de les aider. Tout cela est accompli dans le bénévolat le plus total, car tout est gratuit (à part la cotisation pour être membre de l'association bien sûr !).

A noter, le site Internet de l'association actif depuis le second trimestre 2014 sous le lien www.implicaction.eu.

Il vous est possible, depuis le 15 novembre 2014, de rejoindre le réseau en vous inscrivant sur la plateforme d'échanges créée pour renforcer la cohésion entre nos membres, échanger des informations liées à vos vécus professionnels et au marché de l'emploi.

Comment fonctionne Implic'Action ?

Notre spécificité et plus value reposent avant tout sur les réseaux sociaux professionnels, je le répète. Ceci étant, l'association organise régulièrement des réunions qui sont très suivies à Paris, mais aussi dans les métropoles régionales. Le marché du travail est très spécifique d'une région sur l'autre et c'est ce qui nous a amené à créer des antennes régionales.

Mais il convient de souligner qu'Implic'Action ne veut pas se substituer aux structures qui sont officiellement chargées de la reconversion. Il s'agit simplement d'essayer de travailler en synergie avec les différents dispositifs existant, en offrant simplement notre singularité. Un partenariat a été signé le 16 mai 2014 avec Défense mobilité pour valider entre autres, les nombreux échanges existant entre les antennes régionales d'Implic'Action et les différentes bases de défense. Des liens informels l'unissent aussi avec des associations de la Défense (dont l'ANOCR) au travers de membres inscrits tout à la fois à Implic'Action et dans celles-ci.

Pourquoi rechercher des partenariats ?

Nous envisageons la possibilité de signer des conventions avec les partenaires associatifs qui veulent s'investir dans le volet de la reconversion. Nous sommes persuadés que tout partenariat sera en mesure de renforcer les structures en place et ce, pour le plus grand profit des camarades voulant entrer dans la vie

professionnelle civile. C'est dans ce cadre qu'un premier partenariat a été finalisé avec Défense Mobilité.

Et avec l'ANOCR ?

Avec la signature de l'accord de partenariat entre nos deux associations, l'ANOCR devient un partenaire privilégié selon le principe " d'appui en synergie ". Vous occupez des bassins de vie où vous êtes bien implantés avec vos réseaux spécifiques, et nous sommes en mesure de faciliter l'intégration dans des bassins d'emploi. Notre complémentarité est donc réelle. Le maillage territorial est certainement une des clés pour traquer les emplois cachés. C'est tout l'intérêt de cette convention de collaboration au niveau national, qui devra maintenant être déclinée au niveau local, en fonction des situations et des capacités de nos structures territoriales respectives. D'ailleurs, dans certains de vos groupements, des contacts et parfois des actions communes ont déjà été entrepris...

Sachez que l'association Implic'action est disposée dès à présent à s'engager activement à vos côtés.

C'est un grand honneur pour nous d'être associé à votre association et je remercie très sincèrement l'amiral OLHAGARAY de nous avoir permis de devenir partenaire.

Général (2S) JP MICHEL
Président national d'Implic'action



Signature, le jeudi 13 novembre 2014, de la convention de partenariat entre l'ANOCR et l'association-réseau Implic'Action par les deux présidents. A gauche, le général Jean-Paul MICHEL, président national d'Implic'Action, et à droite le vice-amiral Michel OLHAGARAY, président national de l'ANOCR.